

[Texte]

The Chairman: I think it is not. It seems to me it is redundant, Mr. Benjamin, because subclause (1) is subject to subclause (2).

Mr. Benjamin: I am trying to close loopholes, Mr. Chairman. We have another classy example of what a boar's nest this bill is.

The Chairman: I think you made a loop, rather than closing a loophole.

Mr. Benjamin: Well, established under Clause 43—then Clause 43 tells you to go back to Clause 36. Then it tells you to go back to . . . pursuant to Clause 37.(2) and (3). I would be quite willing to let this stand for a little while, a few minutes, whatever, so the officials can go back and peruse what my amendment does or does not do—whether or not it is in fact redundant, to use your words, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Benjamin, Clause 46.(1) . . . —and I do not think you have to be a lawyer to figure this out—says:

Notwithstanding sections 43 and 45 but subject to subsection (2) . . .

and then Clause 46.(2) says:

A lower rate included in a tariff pursuant to subsection (1) shall not be less than the rate that is necessary to match any competitive railway rate.

If your amendment were carried, it negates Clause 46.(1).

Mr. Benjamin: Oh, I get you. All right.

The Chairman: So that is why I say it negates Clause 46.(1), and you cannot have an amendment in a subsequent clause that negates a previous clause.

Mr. Benjamin: Then let me look quickly at a rewording of my amendment.

The Chairman: How quick is quickly?

Mr. Benjamin: Quickly is . . . one of my favourite words is "except", because my amendment is in subclause (2). Be patient for a couple of minutes, Mr. Chairman.

Should I say "except from subclause (1)", or should I say "except"—just straight "except"?

The Chairman: I do not think it will make any difference, to tell you the truth, Mr. Benjamin, because it still is inconsistent with the clause you are amending. And because it is inconsistent, it is unacceptable.

Mr. Benjamin: Then Clause 46.(1) means that Clause 43 is not acceptable, and Clause 36 and Clause 37.

[Traduction]

Je ne sais pas s'il nous faut vraiment l'amendement de M. Benjamin pour . . .

• 1600

Le président: Je ne le crois pas. Il me semble que c'est redondant, monsieur Benjamin, car l'alinéa (1) dépend de l'alinéa (2).

M. Benjamin: J'essaie de fermer les échappatoires, monsieur le président. Voici un autre exemple épatant du boubier qu'est ce projet de loi.

Le président: Je crois que vous avez créé une échappatoire plutôt que d'en fermer une.

M. Benjamin: En tout cas, fixé en vertu de l'article 43 . . . Ensuite, à l'article 43, vous devez retourner à l'article 36. Là, on vous dit de vous reporter aux alinéas 37(2) et (3). Je suis tout à fait prêt à réserver cet amendement pendant quelques minutes, afin que les fonctionnaires puissent, à loisir, décider ce que fait ou ne fait pas l'amendement que je propose, et s'il est vraiment redondant, pour répéter ce que vous avez dit, monsieur le président.

Le président: Monsieur Benjamin, l'alinéa 46.(1)—et je ne crois pas qu'il faille être grand juriste pour comprendre ceci—dit bien:

Par dérogation aux articles 43 et 45, mais sous réserve du paragraphe (2) . . .

ensuite, au paragraphe 46.(2), on dit:

Un taux réduit inclus dans un tarif en vertu du paragraphe (1) ne peut être inférieur au taux nécessaire pour concurrencer tout autre taux ferroviaire.

Si votre amendement était adopté, il aurait pour effet d'abroger le paragraphe 46.(1).

M. Benjamin: Ah, je vous comprends. Parfait.

Le président: C'est pour cela que je vous dis qu'il ne fait qu'abroger le paragraphe 46.(1), et vous ne pouvez avoir un amendement, dans un article subséquent, qui abrogerait un article précédent.

M. Benjamin: Permettez-moi de reformuler rapidement mon amendement.

Le président: C'est combien rapide, ça, rapidement?

M. Benjamin: Rapidement, c'est . . . Une de mes expressions favorites est «excepté», car mon amendement est au paragraphe (2). Patientez quelques minutes, monsieur le président.

Devrais-je dire «excepté pour le paragraphe (1)» ou devrais-je dire «excepté» . . . tout simplement «excepté»?

Le président: Je ne crois pas que cela fasse une grande différence, à vrai dire, monsieur Benjamin, car ce n'est toujours pas logique, vu l'article que vous amendez. Et parce que ce n'est pas logique, c'est irrecevable.

M. Benjamin: Donc, le paragraphe 46.(1) signifie que l'article 43 n'est pas acceptable, ainsi que les articles 36 et 37.